

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 10 juillet 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 10 juillet 2025 à 13h30, sous la présidence de M. Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 23 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. En cours de séance, une personne a rejoint.

Décision n°CA20250710

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2025061209 du Conseil d'administration du 12 juin 2025 ;

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 26 juin 2025.

**Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation – partie sur les tableaux
des droits d'inscription et redevance des formations de Grenoble INP - UGA**

Le Conseil d'administration approuve la modification des tableaux concernant les droits d'inscription et redevances des formations, compris dans la politique tarifaire en matière de formation de Grenoble INP – UGA, votée à la séance du 12 juin 2025.

Celle-ci rentrera en vigueur à compter de la rentrée 2025/2026.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 24
Nombre de votants : 24
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 24

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 11/07/2025

Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Le code de l'éducation, et notamment les dispositions de l'article L719-4, prévoit le paiement par les étudiants et les auditeurs de droits d'inscription.

Ils peuvent faire l'objet d'exonérations qu'elles soient légales ou arrêtées sur décision de l'établissement. Ils peuvent également donner lieu à remboursement.

Frais de candidature et autres tarifs (délibération du 12 juin 2025)

Frais de candidature et autres tarifs		
Frais de candidature pour l'admission à La Prépa des INP	Délibération du CA du 10 octobre 2024 (Article 3 du règlement des admissions de La Prépa des INP)	<i>Les frais de candidature 90 €. Les frais de candidature pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2024-2025 sont de 5 € (ce tarif réduit ne s'applique pas aux bénéficiaires d'une bourse AEFÉ).</i>
Frais de candidature au concours d'admission sur titre 1A et 2A du cycle ingénieur	Délibération du 12 juin 2025	<i>100 € non remboursables ; les candidats boursiers sur critères sociaux sont exonérés.</i>
Frais d'inscription au concours GEIPI Polytech (Grenoble INP – Esisar)	Délibération du 12 juin 2025	<i>50 € et 30 € pour les boursiers au moment de l'inscription</i>
Frais de réédition de la carte d'étudiant	Délibération du 12 juin 2025	15 €
Frais de réédition de la carte d'accès à un bâtiment Polytech	Délibération du 12 juin 2025	30 €

Droits d'inscriptions et redevances (délibération du 10 juillet 2025)

Les tableaux récapitulant les droits d'inscription et redevances des formations de Grenoble INP – UGA sont annexés au présent document :

- Tableau 1 : Tarifs Formation Initiale Sous Statut Étudiant (FISE)
- Tableau 2 : Tarifs Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et formation continue en alternance
- Tableau 3 : Tarifs Formation Professionnelle

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION INITIALE STATUT ETUDIANT				
FORMATION (libellé)	COMPOSANTE	TARIF 2025-2026		OBSERVATIONS
		Etudiants communautaires	Etudiants extracommunautaires	
		Taux principal / Taux réduit	Taux principal / Taux réduit	
Cycle préparatoire	La Prépa des INP	628 € / 419 €	2 895 € / 419 €	A la rentrée universitaire 2025-2026, application de frais de reprographie facultatifs, d'un montant de 57 €
	Polytech Grenoble - INP, UGA	628 € / 419 €	628 € / 419 €	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	628 € / 419 €	2 895 € / 419 €	
Cycle Licence	Grenoble IAE - INP, UGA	178 € / 118 €	178 € / 118 €	
Cycle Ingénieur	Grenoble INP - Ense3, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Grenoble INP - Ensimag, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Grenoble INP - Pagora, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Grenoble INP - Phelma, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
	Polytech Grenoble - INP, UGA	628 € / 419 €	3 941 € / 419 €	
Cycle Master	Grenoble INP - Ense3, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
	Grenoble INP - Ensimag, UGA	254 € / 166 €	254 € / 166 €	
	Grenoble INP - Esisar, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
	Grenoble IAE - INP, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
	Grenoble INP - Pagora, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
	Grenoble INP - Phelma, UGA	254 € / 166 €	3 941 € / 166 €	
Bachelor international Nuclear Engineering	Grenoble INP - Phelma, UGA	10 000 €	10 000 €	Délibération CA 5/3/2025
Master international à frais spécifiques				
* Master Hydraulics, Civil and Environmental Engineering (HCEE) * Master Mobile, Autonomous and Robotic Systems (MARS) * Master Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings (SGB)	Grenoble INP - Ense3, UGA	1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €	5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €	
International Master in Embedded Systems Security - IMESS (formerly MISTRE Valence)	Grenoble INP - Esisar, UGA	1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €	5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €	
Master en Génie industriel: Sustainable Industrial Engineering program (SIE)	Grenoble INP - Génie industriel, UGA	1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €	5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €	
Master en Science et Génie des Matériaux : Parcours Engineering of Functional Materials (EFM) et Materials science for Nuclear Energy (MaNuEn)	Grenoble INP - Phelma, UGA	1 484 € = droits d'inscription = 254 € + frais spécifiques = 1 230 €	5 171 € = droits d'inscription = 3 941 € + frais spécifiques = 1 230 €	
Diplôme universitaire PEIP D (parcours des élèves ingénieurs Polytech D (année 1 à 3))	Polytech Grenoble - INP, UGA	60 €	60 €	
Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)	Formation initiale	500 €	500 €	Possibilité d'inscription au semestre (à compter de janvier) au tarif de 250 €
Certificats de compétences internationaux		3 000 €	3 000 €	
Semestres internationaux	Grenoble INP - Pagora, UGA	1 043 €	4 570 €	
Mastère Spécialisé				
Big Data : analyse, management et valorisation responsable	Grenoble INP - Ensimag, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)		16 900 €	
Management et Marketing de l'Énergie et de la Transition Énergétique (MME)	Grenoble INP - Ense3, UGA en collaboration avec Grenoble Ecole de Management (GEM)		17 900 €	
Transitions Énergétique et Environnementale des Territoires (TEET)	Grenoble INP - Ense3, UGA		5 000 €	
SUMMER SCHOOLS				
Ginsen Summer School	Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA		3 500 €	

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE										
COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	RNCP	NIVEAU	Contrat d'apprentissage			Contrat de professionnalisation	Modulation des tarifs des contrats d'apprentissage et de professionnalisation
						Secteur privé	Secteur Public FPT* Coût CNFPT	FPE et FPH Coûts de formation annuels de référence		
Grenoble INP - Ense3, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, spécialité énergie électrique et énergétique		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7		13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
	Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40117	7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
		Mastère Réseaux, Systèmes, Cybersécurité (M1) Mastère Informatique RIE (M2)		M1-M2 Tarifs maximum annuels		6-7	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	Grenoble INP - Esisar, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	39148	7	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Grenoble INP - Génie Industriel, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de génie industriel en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40016	7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	
Grenoble INP - Pagora, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels	40127	7	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	
Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	
	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux, spécialité « Conception de systèmes intégrés micro et nanoelectroniques » en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais/Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble, Ecole nationale supérieure de physique, électronique et matériaux – Spécialité Microélectronique et Télécommunications		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	
Polytech Grenoble - INP, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur diplômé l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Informatique et Electronique		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	
	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Matériaux		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	
	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Technologies de l'information pour la santé		Cycle ING Tarifs maximum annuels	37880	7	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	
	Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble (UGA), Spécialité Géotechnique et Génie Civil		Cycle ING Tarifs maximum annuels		7	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	

Grenoble IAE - INP, UGA	Assurance, Banque, Finance	532	LP	40193	6	9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.	
	Commerce et distribution	532		40306		9 000 €	6 700 €	5 600 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	532		40112		9 500 €	6 500 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
	Finance	427	M1	35913		9 500 €	6 700 €	5 600 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
	Gestion des ressources humaines	441		35912		9 000 €	7 600 €	5 600 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.	
	Marketing, vente	427		35907		8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel	434	M2	35918		7	8 500 €	6 700 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et accompagnement	434		35922			9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Finance - Parcours Banque et finance	427		35913			9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique	434		35921			9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - DESMA	410		35921			9 500 €	6 700 €	6 200 €	9 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Pas de limite maximale pour les autres.
	Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH	427		35912			9 000 €	7 600 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions	434		35910			9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI	434		35908			9 000 €	6 700 €	6 200 €	9 000 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 500 € pour les autres.
	Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale	427		35907			8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.
	Marketing, vente - Parcours Marketing digital et consommateur connecté	427		35907			8 500 €	7 600 €	6 200 €	8 500 €	Reste à charge nul pour les entreprise de moins de 50 salariés. Reste à charge limité à 1 000 € pour les autres.

TARIFS DES FORMATIONS DE GRENOBLE INP - UGA

FORMATION PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	FORMATION (libellé)	Nombre d'heures de formation	Année de formation	NIVEAU	TARIF 25-26	OBSERVATIONS
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Frais de dossiers pour toute formation				160 €	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Tarif applicable en cas de réinscription - par année universitaire - en aménagement de scolarité et au-delà de la durée du cursus				1 600 €	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Ingénieur Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans		ING	7	29 400 €	
	Ingénieur Programme IMT "Ingénieur en Management Technologique" (spécialité Génie énergétique et industriel) - 3 ans-contrat cadre				26 200 €	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Admis sur titre en 2A cycle ingénieur (coût par année de formation) Contrat de professionnalisation - 3A cycle ingénieur				10 500 € 9 000 €	
	Masters (coût par année de formation)		M1 M2		10 000 €	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)				500 €	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an				12 100 €	
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 2 ans				13 700 €	
	Diplôme des Hautes Etudes Technologiques (DHET) - 1 an-contrat cadre				11 100 €	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA Polytech Grenoble - INP, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (DHET, - Coût par année de formation)				2 500 €	
Grenoble INP - Ense3, UGA Grenoble INP - Ensimag, UGA Grenoble INP - Esisar, UGA Grenoble INP - Génie industriel, UGA Grenoble INP - Pagora, UGA Grenoble INP - Phelma, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Reprise d'études non financées (Master, etc. - Coût par année de formation)		M1 M2	7	2 500 €	
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Certificats de compétences : - CLIF - ECO-conception - Gestion de l'énergie - ICE 7 200 - SEOC	150			7 600 €	
	Certificat de compétences IA et application	175			9 500 €	
Grenoble INP - Ensimag, UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Diplôme d'ingénieur de spécialisation Acteur d'une économie régénérative - 1 an		BAC+6	7	10 000 €	Formation ouverte en FC par alternance et en FC en contrat de professionnalisation
Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	Parcours dirigeant.e en transformation numérique				8 500 €	
	Formations courtes du catalogue inter-entreprise (tarif par jour en moyenne)				700 €	Pour les personnels de Grenoble INP - UGA, de l'UGA ou des réseaux IAE, INP et Polytech et s'ajoutant à une formation ouverte à d'autres publics, les frais de formation continue sont réduits de 50 %.
	VAE Loi 2002 Accompagnement				2 500 €	

Toutes les composantes de Grenoble INP - UGA via Grenoble INP - Formation Pro, UGA (Département Formation pro - DFP)	VAE Loi 2002 Licence				1 800 €	
	VAE Loi 2002 Diplôme d'ingénieur et Master				1 950 €	
	VAE Loi 2002 Validation partielle				900 €	
	VES Validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger				1 800 €	
	VAP Loi 1995 Validation des acquis professionnels				700 €	Gratuité si le candidat s'inscrit à l'un des diplômes de Grenoble INP - UGA grâce à la VAP
Grenoble IAE - INP, UGA	Matière d'un programme en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				600 €	
	Unité d'enseignement en FC ou FI (volume horaire selon règlement des études)				1 200 €	
	Economie - Gestion - Parcours Management		L3		2 500 €	Sont concernés par les frais de gestion les publics de formation continue inscrits en formation initiale lorsque la formation donne lieu à un suivi de l'assiduité, à la production d'un bilan de formation (par exemple pour les demandeurs d'emploi) ou à un accompagnement et des conseils spécifiques.
	Economie - Gestion - Parcours CCA			6	2 500 €	
	Première année de master (hors alternance et FC)		M1		2 500 €	
	Deuxième année de master (hors alternance et FC)		M2	7	2 500 €	
	DE Bachelor in International Business and Management Fc ou FI	?				
	DE Management des activités libérales de santé	91				3 000 €
	CE Certificat d'aptitude au management (CAM)	168				4 000 €
	Management et Administration des Entreprises - FC	504				12 000 €
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 12 mois	350				8 000 €
	Contrôle de gestion et audit organisationnel - FC - 18 mois	518				12 000 €
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 12 mois	434				9 000 €
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Entrepreneur - FC - 18 mois	602				13 000 €
	Entrepreneuriat et management de projet - Parcours Business Développement et Accompagnement - FC - 18 mois	602				13 000 €
Finance - Parcours Banque et Finance - FC - 18 mois	595				13 500 €	
Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 12 mois	278				8 000 €	
Gestion des ressources humaines - Parcours Management stratégique des RH - FC - 18 mois	446				12 000 €	
Gestion des ressources humaines - Parcours GRH et santé - FC	327				3 000 €	
Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management de la chaîne logistique - FC - 18 mois	602	M2	7		13 500 €	

	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 12 mois	396			9 500 €	
	Gestion de production, logistique, achats - Parcours Management stratégique des achats - FC - 18 mois	564			13 500 €	
	Management de l'innovation - Parcours Innovation pour les transitions - FC - 18 mois	602			13 000 €	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 12 mois	266			7 000 €	
	Management des systèmes d'information - Parcours Conseil et management des SI - FC - 18 mois	434			11 000 €	
	Marketing, vente - Parcours Communication marketing et digitale - FC - 18 mois	595			12 500 €	
	Marketing, vente - Parcours Marketing digitale et consommateur connecté - FC - 18 mois	595			12 500 €	
Polytech Grenoble - INP, UGA	Frais de reprise d'études non financées		ING	7	460 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 3A hors alternance				14,50 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 4A hors alternance				16,50 € / Tarif horaire	
	Ingénieur en 5A hors alternance				17,50 € / Tarif horaire	
	Ingénieur Electronique et Informatique Industrielle - 3A - 4A - 5A - FC				18,50 € / Tarif horaire	
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Géotechnique et Génie Civil - 5A en Alternance				7 850 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Gestion des risques - 5A en Alternance				7 850 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Matériaux - 5A en Alternance				7 850 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.
	Contrat de professionnalisation - Ingénieur Technologies de l'information pour la santé - 5A en Alternance				9 350 €	Tarif forfaitaire. Le montant des droits d'inscription à l'organisme de formation est en sus.

Exonérations (délibération du 12 juin 2025)

EXONERATIONS DE DROIT PREVUES PAR LA REGLEMENTATION NATIONALE

(Pour les diplôme nationaux ou titres d'ingénieurs diplômés)

Exonérations de droit automatique

Élèves bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur accordée par l'État. > Boursiers CROUS > Boursiers du gouvernement français	Article R.719-49 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Elèves étrangers exonérés sur décision du ministère des affaires étrangères. NB : L'attribution de l'exonération est notifiée par le ministère à l'élève et à l'établissement concernés.	Article R.719-49-1 du Code de l'éducation	<i>Exonération partielle</i>
Pupilles de la Nation et pupilles de la République	Article R.719-49 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Elèves en formation par apprentissage	Article L. 6211-1 du Code du travail	<i>Exonération totale</i>
Stagiaires de la formation continue en contrat de professionnalisation	Article L. 6325-2-1 du Code du travail	<i>Exonération totale</i>
Elèves venant d'Ukraine	Circulaire du 22 mars 2022 portant sur les étudiants d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire	<i>Exonération totale</i>

Exonérations de droit sur demande

Elèves bénéficiaires de la protection temporaire	Article R719-50 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>
Elèves en demande d'asile, disposant du droit de se maintenir sur le territoire et réfugiés	Article R719-50 du Code de l'éducation	<i>Exonération totale</i>

Peuvent bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription les élèves relevant d'une situation répondant à une décision prise par l'administrateur général de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49 du Code de l'Education.

EXONERATIONS SUR DECISION DE L'ETABLISSEMENT PREVUES PAR LES ARTICLES R719-50 ET R719-50-1 DU CODE DE L'EDUCATION

Lorsque l'exonération partielle est appliquée :

- pour les élèves français ou communautaires, paiement des droits d'inscription au taux réduit prévu par arrêté ministériel.
- pour les élèves soumis aux droits d'inscription différenciés : paiement du taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires

I. Sur demande en raison de leur situation personnelle

Elèves en situation de handicap avec un taux d'incapacité > 80 %	CA du 22/10/2020	Exonération totale
Elèves en congé d'étude connu dès la rentrée	CA du 27/06/2024	Exonération totale
Elèves sollicitant une exonération par la Commission Sociale Etudiante <ul style="list-style-type: none"> • Principe 1 : une seule exonération par cycle, priorité aux primo-inscrits • Principe 2 : pas d'exonération pour les M2 • Principe 3 : Limite d'âge de 35 ans révolus au 1er septembre du début de l'année universitaire en cours 	CA du 12/06/2025	Exonération totale ou partielle

II. Suivant les orientations stratégiques de l'établissement

II.a. Mobilité des élèves

Elèves en mobilité entrante dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale	CA du 12/06/2025	Exonération totale
Elèves inscrits dans un établissement français autre que l'UGA, en application d'un accord conclu avec Grenoble INP – UGA ou l'une des écoles de Grenoble INP - UGA	CA du 12/06/2025	Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération
Elèves suivant un enseignement issu d'un accord conclu entre Grenoble INP - UGA et un autre établissement conformément à l'article L. 123-7-1	CA du 12/06/2025	Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération

II.b. Stratégie de site – élèves extra-communautaires de Grenoble INP – UGA inscrits dans des cursus de l'UGA

=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires

Elèves inscrits en cycle Licence à Grenoble IAE - INP, UGA	CA du 15/06/2023	Exonération partielle
Elèves inscrits à Polytech Grenoble - INP, UGA en PEIP	CA du 24/06/2021	Exonération partielle
Elèves inscrits en cycle Master à Grenoble INP - Ensimag, UGA	CA du 24/06/2021	Exonération partielle

II.c Césure des élèves extra-communautaires

=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires

Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur une même année universitaire	CA du 30/06/2022	Exonération partielle
Elèves inscrits en césure pour 2 semestres consécutifs sur deux années universitaires lors de la dernière inscription	CA du 30/06/2022	Exonération partielle
Elèves extra-communautaires ayant une double inscription au sein des écoles de Grenoble INP - UGA : exonération sur l'inscription seconde	CA du 30/06/2022	Exonération partielle

II.d. Condition d'attente de validation du diplôme

=> Exonération partielle ramenant les droits d'inscription au taux plein des droits d'inscription applicables aux élèves communautaires

Non validation d'une compétence obligatoire pour obtenir le diplôme d'ingénieur ou de master (Réinscription possible jusqu'à 2 années académiques suivant celle de diplomation)

✓ Compétence « internationale »

Elèves en cycle ingénieur ajournés pour non validation de la compétence internationale - lors de la première réinscription	CA du 30/06/2022	Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires
Elèves en cycle ingénieur ajournés pour non validation de la compétence internationale - lors de la deuxième réinscription	CA du 30/06/2022	Exonération totale

✓ Niveau de langue

Non validation du B2 anglais en cursus ingénieur	CA du 27/06/2019	Exonération totale
Non validation du B2 anglais en cursus master lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	Exonération totale
Non validation du B2 français pour les élèves internationaux non francophones lorsque cette condition est exigée	CA du 12/06/2025	Exonération totale

✓ Polypoints

Pour les élèves de Polytech Grenoble – INP, UGA en cas de non validation des Polypoints	CA du 22/10/2020	Exonération totale
---	------------------	--------------------

Non validation du projet de fin d'études

Réinscription pour finalisation du stage de fin d'études (cursus masters) ou du projet de fin d'études (cursus ingénieur) s'étalant sur deux années académiques consécutives, avec soutenance avant le 15 décembre de l'année de réinscription.	CA du 12/06/2025	Exonération partielle pour les élèves extra - communautaires
---	------------------	--

Remboursements (délibération du 12 juin 2025)

Le remboursement des droits d'inscription (hors frais administratifs dont le montant est précisé dans l'arrêté ministériel annuel fixant les droits d'inscription), intervient au regard de la situation de l'élève, et seulement après acquittement de la totalité des droits, et dans le cas d'un paiement fractionné seulement après le recouvrement de la dernière mensualité. La vérification des droits sera faite sur la base de la quittance délivrée lors de l'inscription et de l'absence d'impayé(s).

Remboursements de plein droit :

- **Etudiants renonçant à leur inscription avant le début des cours.**
- **Etudiants bénéficiaires de la bourse après l'inscription.**
- **Transfert d'inscription vers un autre établissement**

Dans le cas du transfert d'une inscription vers un autre établissement, le remboursement des droits de scolarité est de droit.

En revanche, aucun remboursement n'est accordé si le transfert d'inscription intervient à la fin du 1^{er} semestre.

Autres cas de remboursements :

- **Etudiants renonçant à leur inscription après le début des cours**

Les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent formuler une demande de remboursement des droits de scolarité, distincte de la lettre de démission, selon les critères définis par le conseil d'administration du 13 décembre 2012, à savoir :

- situation personnelle de l'étudiant (ou de sa famille), contraignant celui-ci à arrêter ses études,
- situation médicale de l'étudiant (ou de l'un de ses proches) justifiant l'arrêt de la formation,
- situation de l'étudiant contraint par décision administrative ou juridique à ne plus se présenter en cours (hors sanction disciplinaire),
- inscription dans un établissement autre qu'un établissement public d'enseignement supérieur français,
- étudiant ayant trouvé un emploi stable.

La demande de remboursement est soumise à l'étude du dossier et le remboursement éventuel répondra aux modalités suivantes :

Si la démission intervient :

- avant le début des cours, le remboursement couvre l'ensemble des droits
- entre le début des cours et le 15 décembre, le remboursement est partiel et correspond à 8/12^{ème} du montant de l'inscription.

Dans tous les cas, la demande de remboursement doit être formulée avant le 15 décembre de l'année en cours : au-delà de cette date, la demande ne donnera lieu à aucun remboursement.